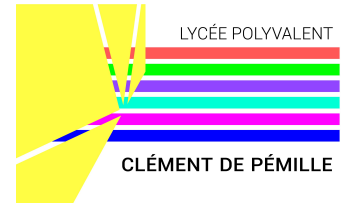




**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHARTRE D'UTILISATION DES SERVICES NUMÉRIQUES

LPO Clément de Pémille, 81300 Graulhet
Version juin 2026, Annexée au règlement intérieur

L'ÉTABLISSEMENT

Lycée polyvalent Clément de Pémille
17 bis avenue de l'Europe, 81300 Graulhet
*Représenté par Mme Caroline Féral Soulié,
proviseure*

L'UTILISATEUR

*L'élève et son/ses responsable(s)
légal/légaux*
Nom :
Prénom :
Classe :

Les personnels et prestataires accédant aux ressources du système d'information de l'établissement relèvent des Règles d'usage du système d'information de l'académie de Toulouse.

PRÉAMBULE

Les services numériques font partie intégrante de la mission de service public de l'Éducation Nationale, dans un objectif pédagogique et éducatif.

Cette charte définit :

- Les règles d'usage des équipements, services et réseaux au sein de l'établissement
- Les droits et obligations de l'établissement et de l'utilisateur
- Les conditions et limites des contrôles portant sur l'utilisation des services

Cette charte est annexée au règlement intérieur. Son non-respect peut entraîner une limitation ou suppression de l'accès aux services, des sanctions disciplinaires, et le cas échéant des sanctions pénales.

ARTICLE 1, RESPECT DE LA LÉGISLATION

La facilité de circulation des contenus sur Internet ne dispense pas du respect de la loi. Sont notamment interdits et passibles de sanctions pénales et civiles :

Atteintes à la vie privée

- Violation du droit à la vie privée et du droit à l'image

Non-respect de la propriété intellectuelle

- Contrefaçon de marque
- Reproduction ou diffusion non autorisée d'œuvres (textes, musiques, photos, vidéos...)
- Copies illicites de logiciels commerciaux (hormis copie de sauvegarde légale)

Atteintes à l'intégrité physique et morale

- Diffamation et injure
- Provocation de mineurs à des actes illicites ou dangereux
- Diffusion de contenus violents, pornographiques ou à caractère pédopornographique
- Incitation à la consommation de substances interdites
- Provocation à la discrimination, à la haine, à la violence, au suicide
- Apologie de crimes (meurtre, viol, crimes de guerre, crimes contre l'humanité)
- Négation de crimes contre l'humanité

ARTICLE 2, SERVICES PROPOSÉS

L'établissement met à disposition, dans la limite des contraintes techniques et organisationnelles :

- Accès Internet (avec ou sans contrôle d'accès)
- Accès à un réseau Intranet pédagogique
- Environnement Numérique de Travail (ENT) incluant :
 - Données de vie scolaire (notes, cahier de textes, absences...)
 - Publication et mise en ligne de contenus
 - Ressources pédagogiques numériques
 - Services de communication (messagerie, messagerie instantanée, forums)
 - Téléchargement et stockage de contenus
- Accès Wi-Fi

ARTICLE 3, COMPTE D'ACCÈS

- L'accès aux services est soumis à identification préalable via un compte personnel
- Le compte est composé d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels
- L'utilisateur ne peut en aucun cas céder ses identifiants à un tiers
- Il est interdit de s'approprier les identifiants d'un autre utilisateur
- Toute perte, tentative de violation ou anomalie doit être signalée immédiatement à l'établissement

ARTICLE 4, ACCÈS AUX SERVICES

L'accès aux services est possible :

- Depuis les locaux de l'établissement, sur les équipements mis à disposition ou sur les équipements personnels des élèves (ex. Lordi)
- En dehors de l'établissement, depuis toute machine connectée à Internet

ARTICLE 5, CONTRÔLES TECHNIQUES

L'établissement peut effectuer des contrôles techniques dans deux cadres :

Protection des élèves et des mineurs

- Contrôle des sites visités pour bloquer l'accès aux sites illicites ou réservés aux majeurs
- Lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau

Sécurité du réseau et des ressources informatiques

- Analyse et contrôle des utilisations et des échanges réseau pour maintenance et gestion technique
- Collecte et conservation des informations nécessaires au bon fonctionnement du système
- Ces contrôles s'effectuent dans le strict respect de la législation, de la vie privée et du secret des communications

ARTICLE 6, DROITS DE L'UTILISATEUR

- Accès aux services après acceptation du règlement intérieur auquel cette charte est annexée
- Pour les élèves mineurs : l'acceptation est effectuée par le/les représentant(s) légal/légaux
- Droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données nominatives le concernant (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, RGPD)
- Demande de communication des données : s'adresser à la proviseure, 0811341T@ac-toulouse.fr

ARTICLE 7, ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

7.1 Respect de la loi

- Conserver les données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la diffusion d'un contenu
- Informer les autorités publiques de toute activité illicite constatée

7.2 Disponibilité du service

- Assurer un accès facile, direct et permanent aux services proposés

7.3 Protection des élèves et des mineurs

- Préparer, conseiller et accompagner les élèves dans leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques
- Adapter les mécanismes de protection selon les situations d'apprentissage (classe, CDI, salle multimédia...)

7.4 Protection des données personnelles (RGPD, Règlement UE 2016/679)

La proviseure est responsable des traitements. Elle garantit :

- L'utilisation des données personnelles uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées
- La communication des finalités, destinations et durées de conservation (registre des traitements, art. 12 RGPD)
- La notification de toute violation de données à l'autorité de contrôle (art. 33 RGPD)
- Les droits d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement (art. 13 et suivants du RGPD)

Contact RGPD : Mme Caroline Féral-Soulié, proviseure, 0811341T@ac-toulouse.fr. Vous pouvez également saisir le délégué académique à la protection des données.

ARTICLE 8, ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

8.1 Respect de la législation

- Respecter l'ensemble de la législation rappelée à l'article 1

8.2 Préservation de l'intégrité des services

- Ne pas perturber volontairement le fonctionnement du système informatique, du réseau ou des ressources informatiques
- Signaler immédiatement toute perte, tentative de violation ou anomalie sur ses codes d'accès

8.3 Utilisation rationnelle et loyale des services

- Utiliser les services de manière rationnelle et loyale (réseau, messagerie, ressources informatiques...)
- Éviter toute saturation ou détournement à des fins personnelles, commerciales ou publicitaires

8.4 Usage des outils d'intelligence artificielle (IA)

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans le cadre des travaux scolaires est soumise à déclaration obligatoire auprès de l'enseignant concerné, selon les modalités définies par celui-ci.

- Tout recours à un outil d'IA dans le cadre d'un travail scolaire doit être explicitement signalé
- L'usage non déclaré de ces outils pourra donner lieu à :
 - Des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur
 - Une révision de la notation attribuée au travail concerné
- L'usage d'outils d'IA ne dispense pas l'élève de maîtriser les compétences visées par les apprentissages

Cette disposition vise à développer un usage éthique, critique et transparent des outils numériques, dans le respect du travail personnel et de l'évaluation scolaire.

8.5 Acceptation de la charte

- L'accès aux services est conditionné à l'acceptation du règlement intérieur auquel cette charte est annexée
- Pour les élèves mineurs : l'acceptation est effectuée par le/les représentant(s) légal/légaux

ARTICLE 9, DISPOSITIONS FINALES

Le non-respect des principes établis dans cette charte peut entraîner :

- Une limitation ou suppression de l'accès aux services numériques de l'établissement
- Des sanctions disciplinaires prévues au règlement intérieur
- Des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur

SIGNATURES

<p>L'élève <i>Lu et approuvé :</i> Signature :</p>	<p>Le/les responsable(s) légal/légaux <i>Lu et approuvé :</i> Signature :</p>	<p>Le chef d'établissement <i>Lu et approuvé :</i> Signature :</p>
--	---	--